

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
23/02/2022

Dossier complet le :  
03/03/2022

N° d'enregistrement :  
f09322p0062

### 1. Intitulé du projet

Enneigement de la piste "Corniche Supérieure" sur le domaine skiable de Vars

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SEM SEDEV

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

REVERBEL Christian, Directeur

RCS / SIRET

3 8 6 2 5 0 2 1 1 0 0 0 2 9

Forme juridique

SAEM à conseil d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
43. c) Installations et aménagements associés permettant d'enneiger une superficie inférieure à 2 hectares en site vierge ou une superficie inférieure à 4 hectares hors site vierge.	Le projet permet l'enneigement de 2,10 ha sur la piste rouge Corniche supérieure hors site vierge.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe au sein du domaine skiable de Vars, sur les communes de Vars et Crévoux (05). Il prévoit la réalisation d'un réseau de neige culture sur tout le linéaire de la piste "Corniche supérieure" soit 1,39 km afin d'en assurer l'enneigement pendant la saison d'hiver. Il comportera 6 enneigeurs de type ventilateurs.

Ainsi que d'un local technique de 52 m<sup>2</sup> comportant deux pompes de 80m<sup>3</sup>/h chacune et des armoires électriques.

## 4.2 Objectifs du projet

Le secteur de Chabrières est un secteur stratégique pour la station de Vars et plus globalement à l'échelle du domaine de la Forêt Blanche, puisque une liaison avec la station de Risoul est possible via la piste "Col sans Nom" depuis le sommet du Pic de Chabrières. Ce secteur sera bientôt desservi par un nouvel appareil de 6 places.

La piste Corniche Supérieure fait partie des pistes très appréciées de la clientèle du domaine skiable car sa localisation sur la crête de Chabrières lui confère un panorama sur le lac de Serre Ponçon et les massifs environnant (Parpaillon, Eyssina,...). Elle est à ce titre structurante pour la station.

Malgré son altitude importante entre 2750 et 2500 m, cette piste est soumise à des vents forts et son exposition au Sud Ouest peut rendre son enneigement aléatoire, surtout en période de faibles précipitations. Ce projet vise donc à fiabiliser l'enneigement pour assurer la pratique du ski durant toute la saison sur ce secteur important pour le domaine skiable.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux à réaliser comprennent :

- La réalisation d'un local technique de 52 m<sup>2</sup>.
- La réalisation d'une tranchée d'environ 1 390 ml et de 1,40 m de large pour 1,70 m de profondeur. La terre végétale sera décapée sur 20 cm puis régalée lors du remblaiement de la tranchée.
- La fourniture et mise en place d'une canalisation d'eau,
- La fourniture et mise en place d'une canalisation d'air,
- Le tirage de câbles électriques dans les fourreaux pour l'alimentation et le pilotage des enneigeurs,
- La fourniture et pose de 12 regards béton pour mise en place des enneigeurs.
- La fourniture et mise en place de 6 enneigeurs de type ventilateur
- Le remblaiement de la tranchée,
- L'enherbement de la tranchées et traces de circulation des engins.

Les déblais extraits de 600 m<sup>3</sup> seront réutilisés en remblais et les déblais excédentaires régalés au voisinage de la tranchée et du local. En tout état de cause, le premier remblai sera toujours fait manuellement avec des matériaux fins.

L'accès aux zones de terrassement se fera par des routes et chemin 4x4 existants (cf. annexe 5). Aucun nouvel accès ne sera créé.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet permettra d'enneiger 2,10 ha de la piste Corniche avec 6 enneigeurs de type ventilateur sur un linéaire de 1 390 ml.

Il nécessitera une consommation d'eau supplémentaire de 10 000 m<sup>3</sup> /an puisée dans le réseau neige de culture de la station. L'eau proviendra de la retenue d'altitude de Chabrières d'un volume de 125 000 m<sup>3</sup> effectif et de capacité suffisante. Cette retenue est alimentée par :

- un pompage au refuge Napoléon : autorisation de prélèvement de 591 733 m<sup>3</sup>/an (80 000 m<sup>3</sup> sont prélevée par la station chaque année)
- la surverse du captage de Sibières : autorisation de prélèvement de 876 000 m<sup>3</sup>/an
- le captage de Crévoux dédié à la station.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Cas par cas en application du R.122-2 du Code de l'Environnement
- Permis de construire

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface enneigée.....	2,10 ha
Linéaire de canalisation.....	1 390 ml
Nombre d'enneigeurs.....	6 unités
Nombre de regards.....	12 unités
Volume d'eau nécessaire.....	10 000 m <sup>3</sup> /an
Surface du local technique.....	52 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

05600 VARS  
SECTION F - Parcelle N°1004 / 2356  
05200 CREVOUX  
SECTION B - Parcelle N°4

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 44° 33' 34 " 35 Lat. 06° 35' 03 " 58

Point d'arrivée :

Long. 44° 34' 13 " 12 Lat. 06° 38' 36 " 9

Communes traversées :

05600 VARS  
SECTION F - Parcelle N°1004 / 2356  
05200 CREVOUX  
SECTION B - Parcelle N°4

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF II : FORÊTS ET CRÊTES DE RISOUL ET DE SALUCES - PIC DU CLOCHER - ADRET DE CRÉVOUX
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné  PPRn approuvé par Arrêté préfectoral n° 2002-199-30 du 18 juillet 2002 et modifié par arrêté préfectoral n° 2016-174-4 du 16 juin 2016. Pas de PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est localisé dans le périmètre de protection éloigné du captage de Jaffueil (commune de Crévoux).
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la station de Vars et les abords de la RN202, inscrit le 31 décembre 1946
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet se situe à (cf. annexe 6) - 2,0 km : n°FR9301502 Steppique Durancien et Queyrassin - 8,6 km : n°FR9301524 Haute Ubaye - Massif du Chambeyron
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le réseau neige sera raccordé au réseau de la station déjà existant qui puise principalement dans la retenue collinaire de Chabrières  En fonctionnement les 6 enneigeurs consommeront 10 000 m <sup>3</sup> /an. Les ressources en eau de la station sont suffisantes comme indiqué au 4.3.2.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera à l'équilibre.  Les déblais extraits (600 m <sup>3</sup> ) seront réutilisés en remblais et les déblais excédentaires régalingés au voisinage de la tranchée et du local technique.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le réseau sera installé sur la piste Corniche totalement remaniée (cf. annexe 7). Les impacts seront très faibles sur les habitats naturels et la faune. Par ailleurs des mesures de revégétalisation sont prévues. 4 stations de Bérardie laineuse ont été identifiées au voisinage du projet. Elles seront évitées. Un écologue interviendra en préalable du chantier pour marquer les stations pour éviter leur dégradation accidentelle. Le SRADDET PACA identifie la zone du projet comme élément de la trame verte à préserver. Aucun corridor n'est identifié.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 sont éloignés de plus de 2 km de la zone de projet (cf. annexe 6).  Les nardaies impactées, habitats d'intérêt communautaire ( 6230), milieu très présent sur la station de Vars seront revégétalisés après les travaux (replaquage du sol en place + végétalisation avec un mélange de semences locales et adaptée au condition du milieu).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation de 5 089,2 m <sup>2</sup> de milieux naturels, elles sera surtout temporaire. Cette surface est à relativiser car : - l'intégralité de la tranchée + les regards se localisent sur une piste terrassée. - la tranchée sera revégétalisée, l'impact sera donc temporaire, (seuls 120 m <sup>2</sup> seront impactés de manière permanente : 12 regards + local technique).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carte d'aléa de la commune ne couvre pas le secteur. La carte géologique montre la présence de zone de glissement. Ceux-ci sont donc possibles sur la zone de projet. Il n'a pas été observé sur l'emprise de la piste de glissements remettant en cause le projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, des engins de chantier seront temporairement mobilisés pour le creusement de la tranchée, la pose du réseau puis le comblement / terrassement de la tranchée.  En fonctionnement, le projet n'est pas susceptible d'engendrer des déplacements et du trafic supplémentaires.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les enneigeurs de type ventilateur sont sources de bruit, bien que contenu (50 à 60 db), en fonctionnement en raison de la mise en fonction des ventilateurs destinés à projeter la neige de culture produite.  Le bruit est toutefois limité dans le temps puisque l'enneigement s'effectue en début de saison et la nuit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déblais / remblais seront à l'équilibre, la tranchée étant rebouchée après enfouissement des réseaux</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

EVITEMENT (pour plus de détails, on se référera utilement à l'annexe 7)

- > Toutes les stations de Bérardie présentes sur la piste à enneiger seront évitées et feront l'objet d'un marquage par un botaniste avant le commencement des travaux
- > Les habitats à enjeux les plus forts ont été évités en circonscrivant l'emprise des travaux uniquement sur la piste existante
- > Les travaux se feront hors de la période d'hivernage des Lagopèdes

REDUCTION

- > Les matériaux extraits de la tranchée seront réutilisés pour l'enfouissement des réseaux. A court terme les habitats CB 61.2, CB 36.31 et CB 36.313 seront reconstitués.
- > Mesure de revégétalisation prévue sur la tranchée et le talus du local technique avec un mélange de semence locale et adapté
- > Pour les oiseaux des milieux ouverts : les pelouses et éboulis seront réhabilités après les travaux

COMPENSATION

- > non nécessaire.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- La projet s'inscrit au cœur du domaine skiable déjà aménagé.
- Le projet aura une faible emprise au sol en phase d'exploitation (environ 5m<sup>2</sup> /regards = 60 m<sup>2</sup> + 60 m<sup>2</sup> pour le local technique). Les réseaux seront enterrés.
- Malgré les surfaces mesurées d'habitats naturels impactés, la plupart sont localisés sur la piste existante.
- Le projet prévoit des mesures de revégétalisation sur la tranchée et l'évitement des stations de Bérardie.

En phase travaux et exploitation, le projet n'est pas de nature à avoir des incidences négatives notables sur l'environnement et la santé humaine. Dans ces conditions, il ne semble pas nécessaire de le soumettre à évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Habitats naturels, flore et faune Annexe 8 : Diagnostic paysager

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Vars

le, 03/03/2022

Signature

~~S.E.M. - S.E.D.V. - VARS  
Société pour l'équipement  
et le développement de VARS  
02330 VARS LES CLAY  
SIRET 888 200 211 0009 - INSEE 602 C  
Tél. 04 92 46 51 04 Fax 04 92 46 62 30  
Mail : sems@varsdev.fr~~